

JEUDI 29 MAI 2008

CENTRE POGOTOWIE OPIEKUNCZE NR 2 - VARSOVIE

Le centre est situé en centre ville

La structure a été créée dans les années 20 par le Parlement et son but était de prendre soin des orphelins après la guerre.

Après la seconde guerre mondiale, des nouveaux bâtiments sont nés grâce à des cotisations et des dons ... et l'immeuble devient en 1957 un centre de placement pour enfants, ouvert 24/24 ... A cette époque, le centre accueillait 160 jeunes.

A ce jour, le centre accueille 70 enfants et adolescents de 5 à 18 ans qui vivent des situations de crise familiale et sont issus le plus souvent des quartiers défavorisés de Varsovie...

Les jeunes sont placés par l'intermédiaire de la Cour de justice ou des parents ou sur demande de la population...

Le centre est un lieu dit « intermédiaire ». Chaque jeune accueilli dans la structure est en attente d'une orientation. L'accueil peut néanmoins durer une année. Certains enfants sont « déposés » en urgence et découvrent ainsi qu'ils vont être placés ...

1. le placement par la Cour de justice

A la suite d'une audience, la Cour de justice oriente un jeune dans le centre en attente d'un bilan le concernant si le retour en famille n'est pas envisageable.

Ce bilan est familial, psychologique.. Il est effectué par un « kurator ». Durant le placement une note sociale est transmise à la Cour de justice toutes les 2 semaines concernant le quotidien du jeune..(comportement, relations familiales..)...

Après 3 mois, une décision concernant son « devenir » est prise par cette même Cour de justice

Plusieurs alternatives se présentent : le retour en famille avec un suivi éducatif, un placement à plus long terme dans une structure plus adaptée à sa situation

2. le placement à la demande des parents

Certains jeunes sont directement accompagnés par leurs parents dans ce centre. Ces parents sont « dépassés » par la situation familiale et demandent une aide. Une enquête sociale est alors effectuée afin de déterminer de manière précise les besoins de l'adolescent ou de l'enfant et une décision est prise et concerne soit un suivi éducatif à domicile, soit une orientation dans un centre adapté ...

3. le placement à la demande d'une personne « étrangère » à la famille

Un enfant, un adolescent peut être conduit au centre par un adulte si ce dernier estime que ce jeune est en danger dans son environnement (famille, rue ...)

Le personnel encadrant du centre

63 salariés sont employés pour le fonctionnement du centre, le personnel est administratif, pédagogique, psychologique, agents de service ...

Les encadrants sont nommés « pédagogues ». L'équipe est mixte mais les pédagogues masculins encadrent les jeunes les plus âgés.

Ils sont rémunérés 600 euros mensuels par exemple au bout de 7 ans d'activité professionnelle dans le centre. L'une des difficultés du centre est la stabilité de l'équipe car les démissions sont régulières et les missions des équipes sont de plus en plus contraignantes avec une ouverture du centre 24/24 ...

La violence est quasi présente entre les adolescents, et les pédagogues doivent parfois faire appel à la police même à l'intérieur de la structure. Dans cette situation, un rapport est adressé au juge et une décision d'incarcération peut être prise.

Les jeunes surtout ceux âgés de 15 à 18 ans ont tendance à rejeter complètement le fonctionnement du centre et à fuguer dès qu'ils en ont la possibilité, et la proximité de la ville encourage les fugues ...

De plus, les adolescents qui ont vécu plusieurs mois à la rue ont beaucoup de difficulté à s'adapter à ce type d'accompagnement qu'ils vivent comme un « enfermement »..

Les enfants plus jeunes sont séparés et donc « protégés » des plus grands.

Les jeunes sont confrontés à l'abandon familial, social et pour certains dès l'âge de 10 ans ... La problématique liée à l'alcool et à la prise de produits toxiques est importante. Elle est souvent la cause de violences des parents envers leur enfant mais aussi parfois des enfants envers leurs parents.

Cette structure est donc un lieu où les jeunes sont « orientés » dans l'attente d'une réponse adaptée à leur situation. Mais une des difficultés rencontrées est que cette attente peut durer plusieurs mois et que le centre n'est pas « adapté » pour certains adolescents ...

La sortie des jeunes peut s'effectuer soit :

- au domicile des parents
- en orphelinat
- en institution plus ciblée
- en centre de réinsertion sociale
- en centre de resocialisation
- en maison d'arrêt pour mineurs en attente d'un procès

La vie quotidienne se répartit ainsi :

- réveil à 6 heures
- scolarité à 8 heures
- repas à 13 heures

- de 14 à 16 heures groupes de travail avec les pédagogues, chaque groupe accueille 10 enfants et un pédagogue organise le temps
- devoirs scolaires à 16 heures
- coucher des enfants à 22 heures

Les filles sont accueillies au centre jusqu'à l'âge de 12 ans ...

Le centre accueille un pourcentage d'enfants migrants dans des situations administratives illégales.. Ce sont des enfants sans papiers, dont il faut faire estimer l'âge par des examens médicaux..

Mais depuis ces dernières années la sécurité a été renforcée aux frontières et on note une diminution importante du nombre de ces enfants d'origine étrangère.

Pour une nouvelle organisation et un meilleur accueil des enfants, le centre va diminuer sa capacité d'accueil et en 2009 il ne prendra en charge que 30 enfants..